

**CONSEIL MUNICIPAL DU
24 SEPTEMBRE 2015
A 20 H 30**

- N° 2015/074 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02
Approbation du Conseil Municipal du 28 août 2015
- N° 2015/075 Libertés publiques et pouvoirs de police – Autres actes réglementaires – 06-04
Modification du règlement du concours des maisons fleuries
- N° 2015/076 Finances locales – Subventions – 07-05
Subventions aux Associations
- N° 2015/077 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07
Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale – Avis sur des demandes d'adhésion
- N° 2015/078 Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01
Prise en charge d'une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)
Finances locales – Subventions – 07-05
Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges
- N° 2015/079 Finances locales – Divers -07-10
Centres aérés d'Arches et d'Eloyes
- N° 2015/080 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations
- N° 2015/081 Institutions et Vie Politique – Désignation des représentants – 05-03
Désignation de représentants de la Commune à la commission intercommunale « Ecole » du RPI de POUXEUX-JARMENIL
- N° 2015/082 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Tarifs
- N° 2015/083 Autres domaines de compétence – Enseignement – 08-01
Modification des horaires scolaires

Délibération n° 2015/074
Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02
Approbation du Conseil Municipal du 28 août 2015

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 28 août 2015

Délibération n° 2015/075
Libertés publiques et pouvoirs de police – Autres actes réglementaires – 06-04
Modification du règlement du concours des maisons fleuries

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain HENRY, 3^{ème} Adjoint, qui donne lecture du nouveau règlement du concours des maisons fleuries, applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, et :

- 1 abstention : Monsieur Jean-Louis THOMAS en raison des critères de visibilité
- 1 voix contre les critères de visibilité : Madame Edith GREMILLET

AUTORISE le Maire à signer le nouveau règlement du concours des maisons fleuries, applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

Délibération n° 2015/076
Finances locales – Subventions – 07-05
Subventions aux Associations

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle BARTH, 2^{ème} Adjointe, qui présente les demandes de subvention de l'Association sportive du collège d'Eloyes et des ADMR

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ATTRIBUE :

- Une subvention à l'Association Sportive du collège d'Eloyes de 120 €
 - Une subvention à l'Association ADMR de 2 300€
-

Délibération n° 2015/077
Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07
Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale – Avis sur des demandes d'adhésion

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges, invitant le Conseil municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par la commune de Celles sur Plaine (canton de Raon l'Étape), par le Syndicat Intercommunal de Gestion du RPI de Chermisey, Midreveaux et Sionne et par le Syndicat Intercommunal de Gestion du RPI de Coinches, Remomeix.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

SE PRONONCE pour l'adhésion des collectivités précitées.

Délibération n° 2015/078
Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01
Prise en charge d'une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)
Finances locales – Subventions – 07-05
Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle BARTH, 2^{ème} Adjointe, qui explique qu'il convient de former un agent au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). La commune propose de prendre en charge cette formation qui peut être partiellement subventionnée par la CAF.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de prendre en charge la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

SOLLICITE de la CAF des Vosges la meilleure subvention possible.

Délibération n° 2015/079
Finances locales – Divers -07-10
Centres aérés d'Arches et d'Eloyes

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle BARTH, 2^{ème} Adjointe, qui rappelle les centres aérés organisés sur les communes de Arches et d'Eloyes. L'organisateur a déduit la subvention versée par la commune de Pouxoux de la somme à régler par les familles.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le règlement de la subvention directement à l'organisateur des centres aérés d'Arches et d'Eloyes dans la limite de 7.5€ par enfant, par jour et de 20 jours par an.

Délibération n° 2015/080
Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014, Monsieur le Maire :

A – a signé les devis et marchés suivants :

- Avenant n°1 au marché de désamiantage et de démolition de l'ancienne salle de convivialité pour un montant HT de 2 474 €, portant le marché à 34 874 €HT et justifié par la découverte d'amiante dans des fenêtres et des portes après dépose. L'amiante n'était pas visible au moment de l'expertise.

B - n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

date dépôt	NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale
				immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti	
26/06/15	COUNOT DUBOIS	Richard Nathalie	144 La Malaide	X		C 1242, C1243 et C1244
04/07/15	FERRY CLAUDE	Christophe Laurence	1127 rue d'Arches	X		AE 342p
01/08/15	LA VAULLEE	Arnaud	Les Sayches		X	AO 72 et AO 74
03/08/15	PERRIN	Dominique	56 place Libération	X		AK 142
07/08/15	VITU	Patrick-Pierrette	270 rue de la Treille	X		AK 99
07/08/15	Consorts VIRY		675 rue d'Arches	X		AE 80

14/08/15	KLEIN MELINE	Sylvie Thierry	789 rue de la Gare	X		AN 349
19/08/15	HENRY	François	23 lotissement les Prés de la Borde	X		AE 146
26/08/15	SNCF RESEAU		Lieudit Devant Malaide		X	AR 5 et AR 6
27/08/15	MICHEL	Marylin	292 rue de la Treille	X		AK 102

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Délibération n° 2015/081

Institutions et Vie Politique – Désignation des représentants – 05-03

Désignation de représentants de la Commune à la commission intercommunale « Ecole » du RPI de POUXEUX-JARMENIL

La convention pour le fonctionnement du RPI de POUXEUX-JARMENIL, autorisée par délibération n° 2015/071 du 28 août 2015, prévoit la création d'une commission intercommunale « Ecole ».

Il convient de désigner les représentants de la Commune à cette commission.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE la création d'une commission intercommunale « Ecole »

FIXE à 4 titulaires et 2 suppléants le nombre de conseillers de POUXEUX siégeant dans la commission intercommunale « Ecole »

Puis, il désigne ceux qui y siégeront,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DESIGNE les délégués de la commission « Ecole »

→ Titulaires :

- Monsieur Philippe LEROY
- Madame Joëlle BARTH
- Madame Karine COUVAL
- Madame Aude VIVIER

→ Suppléants :

- Monsieur Henri LA VAULLEE
 - Monsieur Alain HENRY
-

Délibération n° 2015/082
Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Tarifs

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2015/071 qui autorisait la signature d'une nouvelle convention relative au fonctionnement du RPI avec la commune de JARMENIL. A compter de la rentrée scolaire 2015, la commune de POUXEUX prend en charge la totalité des dotations de fonctionnement attribués aux élèves et refacturera la commune de JARMENIL en fin d'année scolaire.

Il convient de supprimer dans les tarifs l'indication « par élève de POUXEUX »

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

MODIFIE les tarifs scolaires de la façon suivante :

DEPENSES	TTC
RPI DE POUXEUX-JARMENIL	
Sorties pédagogiques par année scolaire et par élève attribuée sur la base d'une liste des élèves participant à la sortie établie par les écoles	5,50
Crédits scolaires par année scolaire et par élève école élémentaire (hors achat de livres et de consommables)	42,00
école maternelle (compris consommables)	40,00
crédit direction par école	150,00
Classe de mer/élève	48,00
Classe environnement/élève	30,00
Bon d'achat Saint Nicolas /classe de maternelle	60,00
Noël par élève de l'école maternelle et de l'école élémentaire	4,00
ENFANTS DE POUXEUX	
Bons scolaires pour les élèves du 2ème degré jusqu'aux 16 ans de l'élève au 31 décembre de l'année	45,00
Voyages linguistiques pour les élèves du 2ème et 3ème degré – par voyage	32,00
Centres aérés d'Arches et Eloyes par enfant, par jour, dans la limite de 20 jours par an <i>Remboursement à l'organisateur</i>	7,50

Délibération n° 2015/083
Autres domaines de compétence – Enseignement – 08-01
Modification des horaires scolaires

QUESTION REPORTEE A UNE DATE ULTERIEURE